

Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 26 (1920)

Artikel: Le prieuré d'Hettiswyl, de l'ordre de Cluny
Autor: Kern, Léon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PRIEURÉ D'HETTISWYL, DE L'ORDRE DE CLUNY.

PAR LÉON KERN.

Note liminaire.

Les pages qui suivent ont été lues à la réunion de la Société d'histoire du Canton de Berne, le 20 juin 1920. Que les lecteurs du *Berner Taschenbuch* ne s'attendent pas à y trouver une histoire complète du prieuré d'Hettiswyl. Il serait vain de vouloir l'écrire; trop de documents nous manquent. Et ceux qui nous sont parvenus sont, le plus souvent, isolés et n'ont aucun rapport entre eux. Certains ont été publiés dans les *Fontes rerum bernensium* (en abrégé: F. r. b.); d'autres sont conservés aux archives de l'Etat de Berne (en abrégé: A. E. B.). J'ai laissé de côté le détail des actes relatifs aux propriétés. Sur ce point on trouvera des renseignements dans *Stürler* (Bibl. de la ville de Berne, MSS. Hist. Helv. III, 76, 24), dans *Mülinen Heimatkunde*, II, 182, et plus encore dans *Sterchi, Hettiswyl und das ehemalige Cluniacenser-Priorat daselbst* (Alpenrosen VIII, 322 et paru en tirage à part à Berne en 1878). J'ai cherché avant tout à pénétrer dans la vie même du prieuré. A cette fin, j'ai utilisé la *Bibliotheca Cluniacensis*; Pignot, *Histoire de l'Ordre de Cluny*, t. II, p. 379 ss.; Egger, *Geschichte der Cluniacenser-Klöster in der Westschweiz*, p. 45 ss. et 182 ss. et surtout les actes

des visites et les procès-verbaux des chapitres généraux de Cluny. Plusieurs d'entre eux ont été publiés — mais avec bon nombre d'erreurs — par G.F. Duckett, sous le titre de: *Visitations and Chapters-General of the Order of Cluni, in respect of Alsace, Lorraine, Transjurane Burgundy (Switzerland),... From 1269—1529...*, Londres, 1893. Les autres, encore inédits, sont conservés, pour la plupart, dans les bibliothèques et archives de France. Il m'était impossible de donner en note toutes mes références et de corriger toutes les fautes de Duckett. Je prie les lecteurs du *Berner Taschenbuch* de vouloir bien me faire confiance. Dans le courant de l'année prochaine paraîtra un volume où seront édités — avec une histoire des visites et des chapitres — les rapports des visiteurs et les définitions des chapitres généraux concernant les prieurés clunisiens de Suisse, et où l'on pourra trouver tous les documents dont je me suis servi pour ce travail.

„La science ne fait pas le bonheur, et quand les hommes sauront beaucoup d'histoire et de géographie, ils deviendront tristes.“

(A. France, *La vie littéraire III*, 7).

Dans le petit village de Hettiswyl, de la paroisse de Krauchtal, au diocèse de Constance, fleurit jadis un prieuré clunisien placé sous le vocable de la Sainte-Croix.

Fondé au début du 12^e s., il mourut doucement, lorsque le gouvernement de Berne adopta la Réforme. Sa vie avait été calme, médiocre, mêlée de hauts et de bas, avec des périodes de bien-être et de gêne. Le décret de suppression qui le frappa mit fin aux misères qui l'oppressaient, et la mort fut pour lui une délivrance.

De cette vie de plus de quatre siècles, on sait bien peu de choses. Le prieuré n'est pas même resté debout. De rares documents sont parvenus jusqu'à nous. Ce sont presque tous des actes de ventes ou de contestations de propriétés. Les procès-verbaux dressés par les délégués chargés de visiter le prieuré et les définitions du chapitre général — épaves des magnifiques archives de Cluny — nous donnent de précieux renseignements sur l'état de la petite communauté. Mais, de tout le temps de son existence, Hettiswyl n'a pas eu de biographe. Et nous ne connaîtrions même pas l'histoire de sa fondation, si, en l'année 1433, un prieur fort dévot, du nom d'Antoine d'Eschagnens,

n'avait pris soin de transcrire de sa propre main, un court récit de la création de sa maison.

* * *

Le 11 septembre 910, Guillaume, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, fondait dans un lieu boisé et solitaire, nommé Cluny, un monastère sous la règle de St. Benoît. Il l'exemptait de toute puissance séculière et ecclésiastique et le plaçait directement sous la juridiction et la protection du Saint-Siège. Lorsque, le 18 novembre 942, mourut Odon, deuxième abbé de Cluny, «le souverain réparateur de l'ordre monastique dans les Gaules,» comme l'appelle un chroniqueur, l'œuvre clunisienne avait son existence assurée. Sous ses successeurs, elle ne fit que prospérer. A la fin de l'onzième siècle, Cluny était devenu une puissante congrégation composée de prieurés relevant directement de l'abbaye-mère et d'abbayes affiliées.

Au moment où fut créé le prieuré d'Hettiswyl, Hugues de Semur était abbé; il avait été élu en 1049. Sous son long gouvernement, la puissance de Cluny s'était fortement accrue, son organisation s'était affermée et développée; de nombreux monastères avaient été fondés. Dans nos contrées: Rüggisberg, Villars-les-Moines, Rougemont, Corcelles, étaient venus s'ajouter à Romainmôtier, Payerne, Bevaix, St. Victor de Genève. Tous étaient en pleine activité et y exerçaient une influence bienfaisante.

Notre maison ne dut pas son existence à un grand seigneur. Sa fondation fut l'œuvre d'un simple prêtre, nommé Henri, sans doute originaire

du pays. En l'année 1107, ce pieux homme, avec l'aide de ses frères Otton, Notker, Conrad et d'autres chrétiens fort dévots, fit construire, au village d'Hettiswyl, un prieuré à l'usage des moines de Cluny, lui donna tous ses biens, de nombreux ornements, et le munit de saintes reliques.

Les moines venus vraisemblablement des couvents voisins, prirent possession de leur nouvelle demeure en décembre de ladite année. Suivant la coutume de l'ordre, ils inscrivirent dans leur missel les noms de leurs bienfaiteurs. Un ancien religieux d'Hirschau, Gebhard, évêque de Constance, consacra leur église, qui fut placée sous le vocable de la Sainte-Croix. Le maître-autel, lisait-on aussi dans le missel, contenait des reliques de la Sainte-Croix, de St. André, SS. Bartholomé et Mathieu apôtres, St. Etienne martyr, de SS. Apolinaire, Laurent, Vincent, Jean et Paul, de Géron et de ses compagnons, de SS. Nicolas, Martin, Rémy, Cessus, Wilbrod, Lancin confesseurs, des vierges Agathe et Praxède et de la douce Ursule. Un autel, où étaient conservées, entre autres, des reliques de SS. Bartholomé apôtre et Vincent martyr, fut dédié à SS. Pierre et Paul, pour marquer, selon l'usage clunisien, la dépendance vis-à-vis de Rome¹⁾.

* * *

La fondation n'était que pour deux religieux y compris le prieur²⁾; ainsi cette maison ne possérait-elle pas grands biens. Ses petites propriétés

¹⁾ F. r. b. I, n. 146, p. 361.

²⁾ Bibl. clun. col. 1743, d'après des documents du 14^e s.

étaient dispersées dans Hettiswyl, Hindelbank, in der Ey et Mattstetten.

La réunion à Hettiswyl, à la fin du 13^e s., de deux prieurés clunisiens du voisinage, Bargen et Leuzingen, n'amènera pas grands changements. Les biens de ces maisons, disséminés dans les villages des environs à Douane, Wengi, Dotzingen, Arch, n'avaient, eux aussi, pas grande valeur.

A aucun moment on ne voit ces propriétés s'accroître par des donations. Elles paraissent rester ce qu'elles étaient lors de la fondation des prieurés. Le relâchement de la discipline dans l'ordre de Cluny, au 12^e s., malgré la restauration de Pierre le Vénérable, l'extraordinaire faveur dont jouirent les Cisterciens, pendant le premier siècle qui suivit leur fondation, sont sans doute parmi les causes de cette stagnation. Et puis, les grands couvents des environs, Münchenbuchsee, Frienisberg, plus tard, Fraubrunnen, Thorberg et d'autres, avaient une puissance d'attraction autrement considérable que ces petits prieurés clunisiens dont la fortune souffrit fort de ce voisinage.

En tant que seigneur féodal, le prieur était remplacé par un avoué, *advocatus* qui le représentait dans toutes les affaires extérieures. Souvent, le fondateur du couvent nommait l'avoué; parfois, il n'y songait pas et c'étaient alors les moines qui le choisissaient; ils le prenaient dans la famille du fondateur ou s'adressaient au seigneur du pays. A l'origine, il n'y en avait, dans la règle, qu'un par monastère; dans la suite, il y en eut autant que de domaines à protéger. Nous ne connaissons pas les

premiers avoués d'Hettiswyl. Au XIV^e s. c'étaient les Kibourg (Habsbourg-Laufenbourg) et par suite de la réunion de Bargen et de Leuzingen¹⁾, les Neuchâtel-Nidau.

Autant que nous pouvons en juger par les rares documents qui subsistent, notre maison ne semble pas avoir eu de serfs. Ses propriétés, contrairement au système cistercien, étaient pour la plus grande partie, accensées à des hommes libres qui les cultivaient moyennant, le plus souvent, des redevances fixes. Ces revenus devaient non seulement servir à la subsistance des moines et des serviteurs, au culte et aux aumônes, mais encore à l'entretien de l'église et des bâtiments claustraux. Chaque prieuré clunisien formait un petit monde vivant pour lui-même et par lui-même.

De l'église et des bâtiments du monastère, il ne reste plus trace. On en connaît tout juste l'emplacement. Et la maison que l'on montre aujourd'hui, n'attire même plus un regard de piété. A n'en pas douter, l'église devait être petite et les bâtiments du prieuré peu considérables. L'ensemble des constructions formait probablement, suivant le mode clunisien, un rectangle, l'église occupant l'aile septentrionale, le cloître, le centre.

* * *

A la tête du monastère était placé le prieur, *prior*, appelé souvent prévôt, *prepositus*. Il re-

¹⁾ Voir V. Van Berchem. *Une charte relative à l'hôpital du Pont-de-Bargen (1140)*. (Anz. f. schw. Gesch. t. VIII, 1901, p. 425 ss.)

présentait l'abbé de Cluny dont il tenait ses pouvoirs, dont il relevait directement et à qui il devait rendre compte de sa gestion. Nommé pour un temps indéterminé, il pouvait être, suivant les circonstances, déplacé ou destitué. Dans son prieuré, il jouissait d'une autorité complète. C'est de sa personnalité que dépendait avant tout la bonne marche d'une maison.

Pour l'aider dans sa tâche, il devait avoir à côté de lui un vice-prieur ou prieur claustral, *prior major* ou *prior claustral*, un doyen, *decanus*, un chantre, *cantor* ou *precentor*, un chambrier, *camerarius*, un cellerier, *cellerarius*, un infirmier, *infirmarius*, un custode ou hôtelier, *hospitarius*, un aumônier, *eleemosinarius*. En théorie générale, le cumul des offices était interdit; de fait, il était souvent pratiqué. A Hettiswyl, où il n'eut jamais avec lui plus de deux moines, et où il fut souvent seul, le prieur dut certainement remplir la plupart de ces fonctions.

Il y avait deux sortes de religieux: les profès, ou moines de chœur qui ont prononcé les vœux et les novices qui n'ont pas encore fait profession. En principe, la profession devait être faite à Cluny. On trouve peu de moines qui ne soient prêtres. Le chapitre général, pour des raisons faciles à comprendre, paraît avoir eu soin de n'envoyer dans des petites communautés comme Hettiswyl que des moines pourvus de grades ecclésiastiques. Les mentions de convers sont rares.

Indépendamment des messes particulières, chaque communauté devait célébrer, *ex officio*, un certain nombre de messes par semaine. Ce nombre

dépendait de l'importance des prieurés. Les religieux d'Hettiswyl étaient tenus d'en dire quatre. En outre étaient célébrées des messes anniversaires pour les bienfaiteurs, les frères défunts et des messes de fondation.

Les profès menaient une vie régulière dont le but était la sanctification personnelle.

Leur temps était partagé entre la prière, les lectures, et le travail manuel. Ils chantaient l'office au chœur aux différentes heures du jour: matines, et laudes, primes, tierce, sexte, nones, vêpres et complies. L'office du chœur comprenait encore la lecture des écrits de certains Pères de l'Eglise et surtout des Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

La messe matinale était souvent suivie du chapitre. Réunis sous la présidence du prieur, les frères écoutaient la lecture d'un chapitre de la règle, avec une exhortation. On y discutait les affaires de la maison et on y assistait à la «coupe», à la confession publique des fautes extérieures.

Pendant la plus grande partie du jour, le silence était de rigueur. Il n'était permis aux moines de parler que dans la salle appelée parloir, et seulement le matin après le chapitre, ou le soir après sexte.

La plupart des gros travaux étaient laissés aux serviteurs. Comme nous l'avons dit, il n'y avait guère de frères convers. Les profès avaient un travail relativement doux; parfois, ils copiaient des manuscrits; parfois, ils s'occupaient du jardin. Tous devaient laver leur linge, raccommoder leurs vête-

ments, graisser leurs chaussures, faire la cuisine à tour de rôle.

D'après la règle, chaque monastère devait avoir deux écoles; il est fort probable qu'Hettiswyl, par suite du très petit nombre de ses habitants, n'en eut aucune. De l'activité scientifique de ses moines, il n'est resté aucune trace.

Une des occupations essentielles était l'accueil des pauvres, l'hospitalité des pèlerins, des voyageurs venus à pied ou à cheval, les soins aux malades. Les moines d'Hettiswyl étaient tenus de donner régulièrement l'aumône, une fois par semaine.

Ils n'avaient pas d'hôpital; mais Leuzingen et Pont-de-Bargen, situés sur la route du plateau suisse qui, du Haut-Rhin conduisait à la vallée du Rhône, ou par le Grand St. Bernard, en Italie, en avaient chacun un. Lorsque ces deux maisons seront réunies à Hettiswyl, celui-ci aura pour tâche d'administrer ces hôpitaux.

Les prieurs clunisiens étaient absolument indépendants de l'autorité épiscopale; néanmoins, ils devaient y recourir lorsqu'ils voulaient faire consacrer des autels, bénir les saintes huiles, ordonner des prêtres; dans ces cas, ils devaient s'adresser à l'évêque de leur diocèse. Cette règle explique les deux interventions que nous connaissons des évêques de Constance dans la vie de notre monastère.

* * *

Les prieurés de Cluny étaient répartis en provinces. Hettiswyl appartenait à celle d'Allemagne et relevait, selon toute vraisemblance, directement de Cluny.

L'observance d'une règle et de coutumes communes est le lien moral qui unit les membres d'un ordre. Pour assurer l'unité de la règle, la conservation des obédiences, le maintien de la discipline, il fallait que l'abbé de Cluny pût exercer sur les prieurés de sa congrégation une surveillance efficace. C'est pourquoi, entre l'abbé et les maisons affiliées, on chercha à établir un contact fréquent et régulier. On le trouva dans la visite et dans le chapitre général.

A l'origine, la visite était faite par le chef suprême de l'ordre. Des moines comme Odon, Maieul, Odilon, Hugues, semblent avoir eu le don d'ubiquité. Et les textes du XI^e s. permettent de constater, dès le gouvernement d'Odilon, l'existence de chapitres généraux. Mais ce n'est que deux siècles plus tard, sous l'influence de Citeaux, que la visite et le chapitre général prirent un caractère régulier et définitif.

Les visiteurs, *visitatores*, «sont des inspecteurs chargés avant tout d'assurer le fonctionnement régulier de la discipline; ce sont les dignitaires de la police ecclésiastique.» Les visites de chaque province avaient lieu simultanément, tous les ans, en général, pendant le carême et parfois après Pâques. Les visiteurs, le plus souvent, deux prieurs de la province, faisaient ensuite leur rapport au chapitre général, devant une juridiction de définiteurs, *diffinitores*. Ceux-ci examinaient les rapports et rendaient ensuite des décisions appelées définitions, *definitiones*.

Au Chapitre général, qui se tenait chaque année à Cluny le troisième dimanche après Pâques, le dimanche *qua cantatur jubilate*, étaient obligés de comparaître tous les abbés, prieurs et administrateurs des couvents de l'ordre¹⁾. Dès 1289, les prieurs de la province d'Allemagne ne furent plus tenus d'y assister que tous les deux ans.

L'objet important du chapitre était de régler la situation des couvents. Non seulement les affaires générales, mais aussi l'entretien des édifices ou bâtiments des monastères, l'administration financière, l'état des terres, le culte divin, l'entretien du chœur et des ornements ecclésiastiques, la nourriture des religieux, faisaient l'objet des rapports des visiteurs et étaient soumises à l'examen des définiteurs.

* * *

Cette organisation qui va se développant à partir de 1233, coïncide avec un déclin manifeste dans la congrégation de Cluny, comme dans tout l'ordre bénédictin; personne n'en peut douter; mais les causes varient de monastère à monastère. Et cette décadence n'est pas sensible partout au même degré. Cà et là, il y a des retours à la vie, parfois même une résurrection des temps anciens, mais locale et peu durable.

Cette situation est due à plusieurs causes, dont la première est certainement le trop grand nombre de prieurés insignifiants qui ne comptent pas plus de deux, trois ou quatre moines. Dans ces petits

¹⁾ Voir A. Bruel. Les chapitres généraux de l'ordre de Cluny... (Bibl. Ec. Chartes, t. XXXIV, 1873, p. 542, et ss.)

prieurés, contre lesquels l'Eglise proteste au deuxième concile de Lyon, contre lesquels Pierre Dubois s'élève avec tant de vigueur, la vie religieuse devient, de fait, impraticable. Les abus y sont plus fréquents que dans les maisons importantes. Le contrôle mutuel, l'exemple, l'esprit de la maison, si je puis dire ainsi, une direction vigoureuse, tout ce qui fait la force d'un grand établissement, n'existe plus.

En outre, dès la fin du 12^e s., la baisse énorme de la valeur de l'argent fait diminuer d'une manière effrayante les revenus des anciens monastères. Ceux qui ne savent pas se retourner, contractent des dettes, deviennent la proie des juifs et des lombards, sont acculés à des expédients qui ne font que hâter leur ruine.

Les contrecoups des guerres dont l'Europe est le théâtre au 14^e s.; la mainmise, par les grands, sur les prieurés, la plupart du temps hors d'état de se défendre; parfois, le peu d'efficacité des censures portées par le chapitre général; et souvent, l'introduction dans ces maisons, de l'élément séculier sont encore autant de motifs qui expliquent l'état peu brillant d'un grand nombre d'établissements clunisiens du 13^e au 15^e s.

Hettiswyl n'échappa pas à cette loi générale et sa vie ressemble fort à celle d'un grand nombre de prieurés clunisiens. Pour la connaître, c'est aux visites et aux chapitres généraux qu'il faut recourir.

* * *

Donc, vers l'année 1265, le prieur de Romainmôtier et son confrère de Villars-les-Moines, s'en

vont à Hettiswyl; ils n'y trouvent aucun moine. Le prieur est seul; il vit sagement; mais c'est un welsche et, naturellement, il ne sait pas l'allemand. Les gens de la contrée, qui ont une grande vénération pour le prieuré, sont irrités de cette ignorance parce que le service divin n'y est pas fait suivant la coutume du pays.

En 1270, le prieur a un moine avec lui. La maison a une dette de dix livres de Bâle, et comme elle n'avait pas suffisamment de vivres jusqu'à la nouvelle récolte, elle a été obligée d'emprunter encore soixante sous de la même monnaie. En 1273, la dette de la petite communauté s'élève à seize livres de Bâle. Aux visiteurs, le prieur affirme qu'elle était de 44 au moment où il prit la direction de la maison. Les vivres sont suffisants; en général, les choses du prieuré sont en bon état. Mais le religieux qui vit avec le prévôt, dont la tenue est d'ailleurs bonne, n'est pas de Cluny. Aussi le Chapitre général ordonne-t-il de le recevoir dans l'ordre. Un an plus tard, la situation est la même; mais le prieur se montre habile dans ses négociations. C'est ce que rapportent aux définiteurs Guillaume, prieur de Vaux-sur-Poligny chambrier de la province et Etienne, prieur de Dannemarie. En effet, en 1276, la dette n'est plus que de 20 livres.

L'année suivante, les visiteurs sont les prieurs de Condamine et d'Avallon. Ils trouvent à Hettiswyl le prieur, un moine résidant hors la maison, un convers et une converse. Ils corrigent tout ce qui leur paraît nécessaire au point de vue spirituel. La maison doit, en tout, 22 livres. Pendant ces sept

dernières années, le nombre des religieux a été régulier. Les visiteurs de l'année 1280, constatent que le moine qui vit à Hettiswyl avec le prieur n'est pas prêtre; le chapitre général décide d'y envoyer immédiatement un profès.

Des années suivantes, peu de documents nous sont parvenus. Nous ne connaissons même pas le nom du prieur qui était à la tête de la petite communauté. Et nous n'aurions aucun fait à noter dans les annales d'Hettiswyl, s'il ne s'y était produit le miracle que nous allons rapporter sur la foi de dom Antoine d'Eschagnens.

Le vendredi de l'octave de Pâques 1281, qui tombait le 18 avril, Eberhard, comte de Habsbourg, landgrave du Zürichgau, vint au couvent avec une nombreuse suite. Vers le soir, il s'en alla prier à la chapelle, devant les saintes reliques. A l'heure de nones, il vit une grande sueur couler du crucifix du Seigneur; aussitôt, le prieur en recueillit une grande quantité dans un vase de verre. Dès lors, cette sainte sueur fut placée parmi les nombreuses reliques du prieuré et vénérée à leur égal. De retour dans son château de Berthoud, Eberhard de Habsbourg s'empressa de mettre par écrit le phénomène auquel il venait d'assister. Et c'est cet acte que copia avec piété notre prieur ¹⁾.

C'est probablement à cette époque que furent unis à Hettiswyl les prieurés de Bargen et de Leuzingen. Ces deux maisons, fondées vers le milieu du 12^e s., unies au cours du siècle suivant, ne pouvaient plus

¹⁾ F. r. b. III, n. 316 p. 296--297.

vivre; elles tombaient en ruines. Il eût mieux valu les supprimer mais l'abbé de Cluny, suivant la législation de l'ordre¹⁾, préféra les rattacher à un prieuré voisin plus prospère. Dès lors, leur histoire se confond avec celle d'Hettiswyl.

En 1289, la guerre désole le pays. L'année précédente, à deux reprises, Rod. de Habsbourg était venu, en vain, mettre le siège devant Berne. Puis l'armée impériale avait maintenu une sorte de blocus autour de la ville. Il s'en était suivi une guerre de coups de mains qui entravait la circulation dans toute la contrée. C'est pourquoi les visiteurs, les prieurs de Romainmôtier et de Hautepierre ne peuvent se rendre à Hettiswyl. Ils y envoyent le prieur de Rueggisberg qui fait la visite et leur ramène, probablement à Payerne, frère Guillaume, moine demeurant à Hettiswyl. Celui-ci leur décrit l'état dans lequel se trouve le couvent.

Le religieux qui vit avec le prieur — sans doute frère Guillaume — n'est pas prêtre. De tout son temps, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années, le prieur n'a point payé la décime et la procuration du légat. Le service divin n'est pas célébré, si ce n'est par un prêtre séculier. L'aumône n'est pas faite, de temps à autre, une fois par semaine. D'ailleurs, depuis un an, le prieur ne réside plus au couvent. Il passe son temps à la chasse avec ses chiens, sans s'occuper de l'entretien de son moine.

Et frère Guillaume raconte encore deux aventures arrivées à son supérieur.

1) Statuts de 1301, secunda pars, 62.

Un jour, par sa faute, un neveu dudit prieur est tué par des hommes du monastère. Le prieur, accompagné d'un autre de ses neveux, tous deux armés de lances et d'épées, se lancent à la recherche des meurtriers. Ils entrent dans leurs demeures; ne les trouvant point, le prieur, de sa propre main, met le feu à la maison dans laquelle il s'est introduit. Au total six maisons sont brûlées, et cet incendie coûte au prieuré — de l'aveu même du prieur — 8 livres de rente assignées sur lesdites maisons.

L'irrascible prieur n'est guère plus tendre à l'égard de ses confrères du clergé séculier. Au cours d'un voyage, un prêtre vient lui demander l'hospitalité; il la lui refuse. Comme celui-ci s'en va en protestant contre ce manque de générosité, il sort de sa maison, le poursuit et, à coups de lance, le blesse gravement à la tête et au bras.

Le chapitre général lui ordonne de faire résidence, de pourvoir à l'entretien de son moine et de se défaire de ses chiens.

De cette mauvaise administration, le prieuré avait sans doute beaucoup souffert. Mais il avait peut-être encore plus souffert des guerres qui avaient sévi les années précédentes, car en 1291, rapporte encore Antoine d'Eschagnens, il était ruiné par le feu et les troupes allemandes, sans doute celles qui avaient assiégié Berne¹⁾. C'est pourquoi, de Zurich

¹⁾ Il n'y a pas lieu de s'en étonner. On sait avec quelle ardeur, en juin et juillet 1288, l'armée allemande, au dire des chroniques, avait dévasté les environs de Porrentruy.

où il se trouvait, Rodolphe, évêque de Constance, vint le 15 août à Hettiswyl, consacra et bénit à nouveau le prieuré. Il fixa la dédicace au dimanche suivant la St. Nicolas et accorda des indulgences à tous les bienfaiteurs de l'endroit¹⁾. L'octroi de ce privilège ne semble pas avoir eu grand effet. La discipline ne se rétablit point dans le malheureux monastère.

En 1293, le chapitre général constate que le prieur d'Hettiswyl et de Leuzingen ne réside pas; comme il a fait des emprunts considérables à des juifs, l'avoué a mis la main sur les maisons et les biens qui en dépendent. Le prieur sera puni par l'abbé de Cluny.

En 1295, le prieur est seul; le chapitre général ordonne au prieur claustral de Cluny d'envoyer à Hettiswyl un moine de Villars-les-Moines où il y en a un de trop.

Il semble qu'il y a, à ce moment-là, un changement de prévôt, par suite soit de la mort du titulaire, soit d'une décision des définiteurs.

Car, en 1297, les définiteurs exhortent le prieur à s'occuper activement des livres et des biens aliénés par son prédécesseur, à racheter les dettes contractées également par son prédécesseur et à travailler à l'amélioration de l'état du couvent.

Au début de l'année suivante, les visiteurs, passant par Hettiswyl, n'y rencontrent pas le prieur et ne peuvent rien apprendre de l'état où se trouve sa maison. Ils en réfèrent au chapitre général qui

¹⁾ F. r. b. III, n. 527, p. 518.

prescrit au prieur, présent à Cluny, de s'excuser auprès de l'abbé; si ses raisons ne sont pas suffisantes, il sera puni.

Le dimanche après *Reminiscere* de l'année 1300, c'est-à-dire le 22 mars, les prieurs de Vaux et de Colombier, visiteurs de la province d'Allemagne, mandent le prieur d'Hettiswyl à Grandval. Celui-ci, nommé Pierre, leur raconte qu'il a dans sa maison, un moine qui n'est pas encore prêtre. Les heures, affirme-t-il, sont dites régulièrement. La messe est célébrée presque tous les jours. Le prieuré doit 80 livres; des biens sont engagés pour 240 autres livres. Les édifices ont été réparés dernièrement. Il y a suffisamment de blé et de vin jusqu'aux prochaines récoltes. Les autres choses sont en bon état.

Mais il faut croire que son administration n'était pas aussi bonne qu'il le disait. En 1301, le chapitre général déclare que Hettiswyl tombe en ruines, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Il faut apporter à cet état un prompt remède; le prieur doit être remplacé.

Mêmes cris d'alarme en 1303; Hettiswyl et Leuzingen sont ruinés matériellement et moralement. Il faut s'occuper sérieusement de cette situation, sinon le dommage matériel qui en résultera sera irréparable. L'abbé du Cluny est chargé de ce soin.

Nous ne connaissons pas les sanctions qui furent prises contre dom Pierre; nous ne savons pas s'il fut remplacé ou seulement sérieusement admonesté.

Ce que nous savons, c'est que le prieur en charge en 1305, a des ennuis avec un moine du nom de Guillaume de Bajoz. Ce garnement fracture le coffre de

la maison pendant la messe, s'empare de 60 sous de blanche monnaie et s'enfuit sur le cheval... du prieur. L'affaire est portée au chapitre général et les définiteurs ordonnent au chambrier de la province d'Allemagne de poursuivre le voleur, de l'arrêter et de l'amener à la prison de Cluny.

Aucun document ne nous renseigne sur la fin de cette aventure. Il ne faut pas s'en indigner; les moines sont des hommes et, comme tous les hommes, sont sujets à des faiblesses. C'est ce que prouve mieux l'histoire qui arriva quelques années plus tard.

Il y avait à ce moment-là, à Hettiswyl, un moine, nommé Vincent, qui était grand paillard. De tempérament violent, il commettait fréquemment le péché de la chair. Ainsi, il fut arrêté deux ou trois fois dans une maison publique par les gens de la comtesse de Kibourg. Et le scandale qu'il provoquait était si grand, que son prieur lui donna 20 florins pour qu'il allât se faire pendre ailleurs. Ce mauvais garçon les accepta, feignit de partir pour des pays lointains; mais il revint subrepticement à Hettiswyl, mit le feu à la grange et au moulin et prit la fuite. Le prieur le poursuivit. Il l'atteignit à Villars-les-Moines. Il exposa le cas au remplaçant du chambrier de la province d'Allemagne. — le prieur de Villars-les-Moines était alors chambrier de la province — qui lui répondit: « Il est ton moine et s'il est tel que tu le prétends, traite-le comme ton moine et prends à son égard toutes les mesures qui te paraîtront opportunes. »

Le prieur emmena donc le moine captif, mais, près de Leuzingen, celui-ci réussit à s'échapper.

Et c'est pourquoi, en 1312, lors de leur passage à Hettiswyl, les visiteurs ne trouvent que le prieur qui leur conte ses misères. Ils remarquent que le service divin, l'hospitalité et l'aumône ne sont pas bien faits; mais le prieur leur assure que la maison n'est pas endettée. D'autre part, Leuzingen et Bargen et les biens qui en dépendent ont été, pour la plupart, saisis par les avoués, les comtes de Neuchâtel-Nidau. Ceux-ci, explique le prévôt, ne consentiront à les restituer que lorsqu'un moine résidera dans chaque maison, suivant la coutume.

En 1325, la situation est meilleure. Dom Gérard dirige le monastère. Les visiteurs, les prieurs de Hautepierre et Privisins constatent que la maison est en bon état. Il y a deux moines avec le prieur. L'un demeure dans une dépendance, probablement à Leuzingen, — on l'y a peut-être envoyé à la suite des réclamations de l'avoué —; l'autre reste à Hettiswyl; mais il n'a pas reçu les ordres et le prieur demande qu'un profès lui soit envoyé.

Au chapitre général, les définiteurs déclarent que le novice doit être immédiatement ordonné. L'année précédente, la même requête avait été formulée et la même décision prise; comme le prieur ne l'a pas observée, il sera puni avant de quitter Cluny.

En 1327, la visite n'a pas lieu, à raison des guerres qui sévissent dans la contrée. Il s'agit probablement de la guerre qui éclata à cette époque entre le comte de Neuchâtel, d'une part, l'évêque

de Bâle et le comte de Kibourg d'autre part, au sujet du Landeron. Mais Gérard paraît avoir acquis une certaine influence, car en mars de la même année, nous le voyons rendre sentence comme arbitre dans une contestation qui s'était élevée entre le comte de Kibourg et Frienisberg, au sujet de l'église de Rapperswyl ¹⁾.

L'année suivante, le chapitre général doit une fois de plus s'occuper de moines dont la conduite donne lieu à des plaintes. Deux religieux, Thomas (de Jolleins) et Jacques (de Minduno) ont pris 9 chevaux appartenant aux hommes du comte de Kibourg, avoué d'Hettiswyl. Le prieur fera une enquête et punira les coupables.

En 1331, les visiteurs apprennent que le prieuré doit 30 livres; et les définiteurs d'ordonner que cette dette soit immédiatement diminuée.

Mais la dette augmente; en 1335, elle se monte à 42 livres. Le prieur est de nouveau invité à faire tous ses efforts pour la réduire.

Deux ans plus tard, en 1337, elle s'est encore accrue; mais cette fois le prieur rejette la faute sur le comte de Kibourg qui lui a extorqué 100 livres; pour quoi, il a vendu des biens du monastère représentant 9 charges de blé, 4 livres en deniers, 56 chapons de revenus annuels. Ces biens ne pourront être rachetés que lorsque les 100 livres seront rendues.

Les rapports suivants sont de 1341 et 1342. Ils racontent la grande pitié qui était alors au prieuré d'Hettiswyl. La maison a été entièrement

¹⁾ F. r. b. V, n. 508, p. 544.

détruite et brûlée par les bernois. On s'est battu dans l'église: elle a été souillée par des effusions de sang. Les moines n'ont pas de quoi se nourrir et se vêtir.

Le 21 juin 1339, les bernois avaient infligé, à Laupen, une défaite sanglante à leurs adversaires. Mais la guerre ne s'était pas terminée là; aux environs de Pâques 1340, les bernois, pour répondre à leurs ennemis, avaient repris les armes. Ils avaient commencé cette série de coups de mains, d'impitoyables déprédations qui faisaient dire autour d'eux: « Dieu lui-même combat pour leur juste cause et s'est fait bourgeois de Berne.» Ils avaient envahi les territoires du comte de Kibourg, saccagé tout ce qu'ils avaient rencontré sur leur chemin, pris d'assaut la petite cité de Huttwyl et l'avaient réduite en cendres. En mai, ils avaient de nouveau attaqué les domaines du comte de Kibourg et avaient poussé, par Langenthal, jusqu'à Zofingen. C'est probablement au cours d'une de ces incursions qu'ils avaient mis à mal le prieuré d'Hettiswyl qui se trouvait sur leur route, dans les terres du comte de Kibourg.

Après avoir entendu ce rapport, les définiteurs déclarent, en 1341, que le prieuré doit être reconstruit et l'église réparée. Il faut se mettre immédiatement à l'ouvrage. Mais, suivant une autre enquête faite sur l'état de la maison, le prieur actuel est incapable de mener cette œuvre à chef. Et le chapitre général de décider son remplacement.

Jean de Chavornay devient prieur d'Hettiswyl.

L'année suivante, les visiteurs, le prieur de Villars-les-Moines et de Thierenbach, adressent au chapitre général le rapport suivant:

Dans la maison d'Hettiswyl, un moine a été envoyé par l'abbé de Cluny. Le prieur l'a reçu convenablement, mais il n'a pas de quoi le nourrir et le vêtir. Le prieur actuel a trouvé la maison embourbée dans les dettes. Elle doit à différents créanciers 364 livres de blanche monnaie, dont 20 empruntées à des usuriers, à raison d'un intérêt hebdomadaire de 4 deniers par livre. Et depuis trois ans les intérêts n'ont pas été payés! D'autre part, les revenus du prieuré ne peuvent pas être perçus, le pays ayant été complètement dévasté par la guerre. Néanmoins, le prieur actuel a déjà commencé à réparer le toit de l'église, du clocher, et la maison attenante à l'église. Il a reconstruit entièrement un moulin.

Les définiteurs exhortent le prieur à continuer son oeuvre, à maintenir et à faire respecter les droits de sa maison. Qu'il recoure à l'abbé de Cluny qui l'aidera de son mieux; qu'il lui soumette ses projets et celui-ci les examinera avec une paternelle bienveillance.

Mais il ne paraît pas avoir pris la peine de s'adresser à l'abbé de Cluny, car, l'année suivante, les définiteurs insistent à nouveau pour qu'il s'entende avec le chef de l'ordre sur les réparations de la maison et la liquidation des dettes faites par son prédécesseur.

Or, pour payer ses dettes, il faut de l'argent: et Jean de Chavornay qui le sait mieux que personne, cherche à s'en procurer. Il donne, en 1343, aux paysans du village d'Arch, le droit, moyennant une redevance annuelle, de prendre du bois dans

la forêt dépendant de la maison de Leuzingen¹⁾. En 1349, il accense différents biens à Jean Stiefsun et sa famille²⁾. En 1350, il obtient de la commanderie de Münchenbuchsee, paiement de revenus arriérés pour une vigne située à Douanne, qui faisait autrefois partie du domaine de Bargen³⁾.

Il semble avoir pris à cœur sa mission. Il reçoit même — c'est la seule donation à Hettiswyl que nous connaissons — une petite rente destinée à entretenir une lumière en l'honneur de la Sainte-Croix⁴⁾.

En 1352, l'état moral du prieuré ne donne pas lieu à des plaintes; mais il subsiste encore une dette de 400 livres bernoises. Et le chapitre général de recommander au prévôt de travailler à la réduire, de peur qu'on ne l'accuse de négligence.

Malgré ces encouragements, Dom Jean de Chavornay se relâche. Son administration devient moins bonne. En 1358, le chapitre général constate qu'il doit 1640 florins. Au temps de son prédécesseur, la dette ne s'élevait qu'à 240 fl. Par conséquent, il s'est endetté de 1400 fl. De plus, il n'a pas payé depuis un long temps les redevances à Cluny. Enfin, il n'assiste plus au chapitre général

¹⁾ F. r. b. VI, n. 830, p. 808—809.

²⁾ F. r. b. VII, n. 488, p. 468.

³⁾ F. r. b. II, n. 686, p. 741; III, n. 35, p. 29—30; n. 256 p. 240—241; n. 743, p. 757; IV, n. 48, p. 54—55; V, n. 354 p. 401; VII, n. 505, p. 483—484.

⁴⁾ F. r. b. VIII, n. 10, p. 4.

et ne s'excuse. De ce fait, il a déjà été excommunié. Il faut faire disparaître ces incorrections. C'est pourquoi les définiteurs lui ordonnent de comparaître à Cluny devant le prieur claustral, jusqu'à la Ste. Marie-Madeleine, c.-à-d. le 22 juillet suivant, afin de leur exposer les moyens qu'il compte prendre pour relever sa maison et payer ses dettes. S'il ne se rend pas à cet ordre, étant donné l'énorme quantité de dettes et la valeur du prieuré qui ne dépasse pas 200 fl., il sera démis de sa charge afin que la maison ne subisse un dommage irréparable.

Il faut croire que ces sérieux avertissements portèrent fruit, car, l'année suivante, les visiteurs rapportent au chapitre que notre prieuré est bien dirigé, matériellement et moralement; ils ont trouvé les édifices en bon état; le prieur ne doit plus que 200 fl. En effet, Jean de Chavornay dirige habilement son prieuré. Un procès était né entre Hettiswyl et le couvent de St-Urbain, dirigé alors par Hermann de Fribourg. Il s'agissait de biens sis dans la région d'Altren (Soleure) aux endroits dits ze der Eych et ze Gigerel. Le comte Egon de Kibourg, chanoine à Strasbourg fut choisi comme arbitre. Il décida, le 6 avril 1359, que ces biens appartiendraient à St. Urban, moyennant payement à Hettiswyl, le 15 mai suivant, de 50 fl. d'or, et plus tard d'une indemnité de 500 fl. d'or. Cette dernière somme fut versée le 29 novembre suivant¹⁾.

¹⁾ F. r. b, VIII, n. 787, p. 290 et n. 831, p. 308.

Ce renouveau semble durer.

En 1365, dom Jean est au nombre des définiteurs du chapitre général; en même temps, il est vice-chambrier de la province d'Allemagne. Sa maison est en excellent état; elle ne doit que 40 fl. L'abbé réclame quelques subsides; il s'entendra avec le chambrier de Cluny.

Sous ce gouvernement raffermi, tout paraît mieux marcher. Le prieuré semble être définitivement sorti de la période de crise dans laquelle il avait vécu si longtemps.

En 1366, Jean de Chavornay a un moine auprès de lui; sa maison est bien administrée. Des biens ont été cédés, en mort-gage, pour une somme de 45 fl.; qu'il liquide cette affaire le plus tôt possible. Sans doute, il ne peut obéir aux conseils des définiteurs, car l'année suivante, la dette se monte à 47 fl. et un pré a été de nouveau aliéné. Comme il est seul, le chapitre général décide de lui envoyer un moine.

En 1370, il doit 60 fl. Qu'il diminue cette dette.

On a l'impression qu'il travaille de son mieux à la prospérité de sa maison. Le 1 juillet 1366, il accèse au couvent de Gottstatt, moyennant diverses redevances, un pré sis dans le territoire de Dotzingen et dépendant de la maison de Leuzingen. Le comte Rod. de Neuchâtel-Nidau, en sa qualité d'avoué de Leuzingen, figure parmi les témoins du contrat¹⁾. Dom Jean est lui-même

1) F. r. b. VIII, n. 1700, p. 673.

souvent appelé comme témoin¹⁾; il semble jouir d'une grande autorité morale.

En 1371, Grégoire XI le charge de faire restituer à Engelberg tous les biens qui ont été enlevés injustement²⁾ à ce monastère.

La même année, il est félicité de sa bonne administration.

Mais tout passe en ce monde et dom Jean de Chavornay vieillit; il est très vieux, constate le chapitre général de 1375. Il a récemment emprunté 60 fl. pour lesquels il a donné un magnifique pré de 7 fauchées, et il n'a su tirer aucun profit de cet argent; les édifices sont en mauvais état. Les définiteurs ne peuvent que lui recommander de réduire ses dettes et de réparer sa maison.

En automne 1375, la vallée supérieure du Rhin et la Suisse sont envahis par les mercenaires d'Enguerrand de Coucy qui fixe son quartier général au sud de l'Aar, dans le couvent de St. Urban. Ces bandes, afin de pouvoir subvenir plus facilement à leur entretien, se répartissent sur une longue ligne qui s'étend de la basse Argovie au lac de Neuchâtel. Elles s'établissent dans différents couvents, d'où elles partent en incursion dans la campagne.

Hettiswyl souffrit sans doute de ce voisinage et du passage des troupes. La légende veut que le prieuré, attaqué par une des bandes de ces

¹⁾ V. entre autres F. r. b. VIII, n. 1600, p. 641; IX, n. 288 p. 167.

²⁾ F. r. b. IX, n. 485, p. 246.

aventuriers, ait été victorieusement défendu par les femmes du village. En reconnaissance, Jean de Chavornay leur aurait accordé le droit d'aller chaque année, le 26 décembre, ramasser le bois dont elles avaient besoin pour leur ménage. Cette concession aurait été transformée, peu de temps après, en une donation de prairie dont le revenu annuel servait à payer un repas¹⁾. Quoi qu'il en soit, la victoire de Fraubrunnen délivra le pays de ces importuns.

Si le prieuré d'Hettiswyl est dans la misère, ses avoués, les comtes de Kibourg, ne le sont pas moins. Dans une situation financière extrêmement pénible, ils font monnaie de leurs domaines et de leurs droits. C'est pourquoi, le 27 janvier 1382, pour 200 gulden d'or, Berchtold et Rodolphe de Kibourg, vendent à Walther d'Erlach l'avouerie d'Hettiswyl²⁾. Le moment où Berne va devenir le suzerain du prieuré n'est pas éloigné.

En 1382, les définiteurs constatent que le prieur est décrépit. Il a un moine auprès de lui. La maison est mal administrée moralement et matériellement, presque tous ses revenus et biens sont aliénés. Les bâtiments et l'église sont en ruines. A cette situation, il faut apporter un prompt remède. En atten-

¹⁾ Ce fait n'est mentionné dans aucun acte; les chroniqueurs contemporains n'en parlent pas. Il faut le considérer, je crois, comme une légende, analogue à celle du Stoos, qui a peut-être son origine dans la concession faite en 1343 par Jean de Chavornay aux habitants d'Arch. V. ci-avant p. 188-189.

²⁾ A. E. B. Fonds Berthoud.

dant que le chapitre général prenne une décision définitive au sujet d'Hettiswyl, les définiteurs décident que le prieur de Payerne qui est chambrier de la province, y enverra un moine pour diriger le couvent. Il faut absolument un nouveau prieur. Peu de temps après, on y envoie Pierre de Baumes, moine à Rüeggisberg.

Malgré ce changement de gouvernement, l'état de la maison reste déplorable¹⁾. Chaque jour, ses charges et ses dettes augmentent. Les bâtiments, qui ont souffert des dernières guerres, tombent en ruines; et pour les réparer, il faut de l'argent. C'est ce que constate tristement dom Pierre, à la fin de l'année 1396, en vendant à Nese et Anasthasie, filles de Walther d'Erlach, pour 70 gulden, des biens sis à Wengi²⁾.

C'est ce que remarque aussi le chapitre général de l'année suivante. Le prieuré, notamment, a besoin de réparations. Les définiteurs chargent le prieur de Rüeggisberg de s'en occuper.

En 1400, le prieur est seul. Sa maison, qui n'a pas grande valeur, exige des réparations considérables; le clocher et une grande partie de l'église tombent en ruines. Il semble que le chapitre général soit sur le point de supprimer Hettiswyl; mais Pierre de Baumes s'est mis à l'œuvre. Il a com-

¹⁾ En 1383, on enterre à Hettiswyl des soldats, morts au cours de l'expédition contre Berthoud. [Die Stadtrechnungen von Bern aus den Jahren 1375—1383 (ed Welti), p. 259.]

²⁾ A. E. B. Fonds Berthoud.

mencé des réparations et il a promis aux visiteurs d'y consacrer chaque année, 20 fl. Le chapitre lui enjoint de les terminer dans les trois années suivantes.

D'autre part, le prieur observe strictement la règle et défend de son mieux les droits de sa maison; il en est vivement félicité.

En effet, il résiste avec vigueur aux empiétements de ses avoués. C'est l'histoire de toutes les avouerries. L'avoué profite généralement de ses fonctions pour piller ceux qu'il a mission de protéger.

La veuve de Walther d'Erlach aurait voulu s'approprier toute la basse justice dans les domaines d'Hettiswyl afin d'en retirer tous les revenus. Mais Pierre de Baumes se défend, en appelle, et, non sans peine, obtient gain de cause à la fin de l'année 1401¹⁾.

En 1408, les visiteurs arrivent à Rüeggisberg, dans l'intention de se rendre ensuite à Hettiswyl; mais la guerre qui a éclaté entre Berne et le comte de Gruyères les empêche de continuer leur route. Ils chargent alors le prieur de Rüeggisberg de procéder à l'enquête accoutumée. Celui-ci, empêché d'y aller, probablement pour les mêmes raisons que les visiteurs, y délègue le prieur de Röthenbach, dom André de Dompidier qui fait le rapport suivant:

Le prévôt est seul; comme, dans la règle, il doit avoir un moine avec lui, il lui a enjoint d'ap-

¹⁾ A. E. B. Fonds Berthoud.

porter, au chapitre général de l'année suivante, un état de la maison afin que les visiteurs puissent se rendre compte exactement si les revenus du prieuré sont suffisants à l'entretien d'un moine.

Les définiteurs approuvent cette mesure. Le visiteur ayant constaté que la maison d'Hettiswyl est redevable à une femme de Bienne d'une pension usuraire, ils ordonnent à dom Pierre de s'en libérer dans le courant de l'année. Le chambrier est chargé de veiller à l'observation de cette décision.

* * *

Ici s'arrêtent malheureusement les définitions relatives à Hettiswyl. Dans les chapitres généraux, à partir du 14^e s., on s'occupe de plus en plus des affaires générales de l'ordre, aux dépens des provinces éloignées et des petits prieurés. Par bonheur, quelques documents de ces derniers temps du prieuré sont conservés aux archives de l'Etat de Berne, qui nous permettent de combler en partie cette lacune. En effet, en 1406, les Kibourg vendent leurs derniers droits et Hettiswyl passe sous la suzeraineté de Berne. Le prieuré clunisien est sous la patte de la justice de Berne.

C'est peut-être pour cette raison que Pierre de Baumes se fait recevoir bourgeois de Berne¹⁾.

L'ancien moine à Rüeggisberg, mort en 1429, est remplacé par un religieux de Romainmôtier, An-

¹⁾ A.E.B. Rechnungsbuch der Stadt Bern [1408—1429]
p. 66.

toine d'Eschagnens. Le nouveau prieur se donne pour tâche de réparer l'église et la maison qui lui sont confiées et de restaurer à Hettiswyl la vie monastique. Il recherche les priviléges concédés à son prieuré. Il n'en retrouve pas beaucoup, car peu d'actes sont restés. Pieusement et fidèlement le lundi suivant l'octave de la fête de Pâques en l'année 1433, il copie l'histoire de la fondation qui se trouve dans le grand missel; il transcrit ensuite le récit miracle de la Sainte-Sueur, la seconde consécration d'Hettiswyl et les indulgences accordées par l'évêque de Constance. Dans la pensée de dom Antoine, ces faits resplendissants de sainteté et de gloire doivent rappeler le prieuré à la générosité des fidèles; mais la fortune d'Hettiswyl est finie et cette pieuse tentative ne semble pas avoir de succès.

Les rares documents du temps d'Antoine d'Eschagnens qui nous sont parvenus, relatent, au contraire, des contestations. Ce sont les paysans d'Hettiswyl qui, invoquant de prétendues lettres de concession, veulent obtenir des avantages dans les forêts et dans les champs du prieur¹⁾. L'affaire va jusque devant l'avoyer de Berne et le prieur ne parvient à faire reconnaître ses droits qu'à grand peine. Il est même obligé de composer. Sa justice est battue en brêche; il doit la défendre. En 1439, il obtient une déclaration de Berne, le plaçant parmi les *Twingherrn*²⁾.

¹⁾ A. E. B. Fonds Berthoud.

²⁾ A. E. B. Spruchbücher B. p. 26.

De son successeur, Jean Gross, nous ne savons pas grand chose. Nous ne savons même pas d'une façon certaine s'il appartenait à Cluny. Comme la plupart des prieurs d'Hettiswyl, il paraît s'être attaché avant tout à sauvegarder les intérêts matériels de sa maison. En 1450, il obtient du tribunal de Leuzingen un jugement obligeant les censitaires du prieuré à renouveler en bonne et due forme leurs contrats avec leur propriétaire¹⁾. Il dispute avec le couvent de Thorberg; il accense quelques biens, et, le 11 avril 1477, prend sa retraite. C'est le gouvernement de Berne qui lui donne un successeur. Il choisit Jean Küng. La convention passée à l'occasion de cette nomination, montre à quel point les petits couvents sont aux mains des grands. Jean Küng aura la jouissance de tous les biens et revenus du prieuré. Sur les aumônes qui seront jetées dans le tronc, on prélevera deux pfennigs sur trois pour l'église; le troisième, ira à Jean Gross. Pour ce tronc, on fera fabriquer deux clefs; l'une sera confiée au prévôt actuel, l'autre à Rodolphe d'Erlach, avoué de la maison. Jean Gross, après sa mort, laissera tous ses biens au couvent; mais, durant sa vie, il touchera une pension annuelle de 32 gulden du Rhin et 15 g. pour sa table. En outre, Hettiswyl donnera 100 livres de monnaie bernoise à ses créanciers.

Il est à peine besoin de dire combien les compromis de ce genre étaient contraires à la règle

¹⁾ Les actes auxquels nous ferons allusion jusqu'à la fin de ce travail sont conservées aux A. E B. Fonds Berthoud et Spruchbücher S et X.

de St. Benoît et à la doctrine de l'Eglise; mais c'est un état de fait qui se retrouve à cette époque-là un peu partout en Europe, surtout dans les petits prieurés. Les prieurs sont seuls; ils n'ont plus de moines. C'est la décadence complète.

Jean Küng reste à la tête du monastère jusqu'en 1516. Sous son long gouvernement, la maison va s'appauvrissant. En 1494, elle paye comme impôt au gouvernement de Berne 5 gulden tandis que Cerlier en verse 300, Thorberg, 200, Fraubrunnen, 100¹⁾. Malgré toutes sortes de transactions, la maison ne se relève pas. En 1506, Jean Küng paraît être accablé de dettes. Des poursuites sont engagées contre lui. L'avoyé et le Conseil de Berne autorisent certains créanciers à vendre les gages donnés par le vieux prieur.

Son successeur, Rodolphe Witzig, demeure en charge pendant plus de 10 ans. Il passe son temps à chicaner avec Jean Küng, fils de l'ancien prieur du même nom. Le jeune homme, qui a hérité de lourdes dettes entend les liquider au mieux de ses intérêts et prétend que le prieuré d'Hettiswyl est tenu d'en payer une partie. Rodolphe Witzig meurt en 1527, au moment où les partisans de l'ancienne foi sont mis en minorité au Petit Conseil. Néanmoins, le 26 juillet, Diebold d'Erlach s'adresse à l'abbé de St. Jean de Cerlier afin d'obtenir un prieur pour Hettiswyl. Etienne Marquis est désigné; mais à sa nomination on met de telles conditions, que le prieur

¹⁾ Anshelm, Chronik, I, p. 440—441.

d'Hettiswyl devient un simple fonctionnaire bernois, avec le seul privilège de dire « l'ancienne et paisible messe ». Etienne Marquis semble diriger du mieux qu'il peut sa malheureuse maison.

Le 7 février 1528, le gouvernement publie la grande ordonnance de Réformation. Le culte catholique est définitivement aboli, le service réformé établi dans tout le territoire bernois et les couvents supprimés.

A la St. Michel de l'année suivante, du consentement de l'abbé de Cerlier, Etienne Marquis résigne ses fonctions.

Ainsi finit le prieuré clunisien d'Hettiswyl, fondé en l'année 1107 par le prêtre Henri, avec l'aide de ses frères et d'autres chrétiens fort dévots.
